

Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Animales
et Halieutiques

Secrétariat Général

Direction Générale des
Productions Animales



BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice

ETUDE RELATIVE A LA CREATION DE L'AGENCE NATIONALE DU BIODIGESTEUR DU BURKINA FASO (ANB-BF)

**Volume II : Création de l'Agence Nationale du Biodigesteur
du Burkina Faso (ANB-BF)**

Version finale

Septembre 2022

Consultant :
Issa Martin BIKIENGA
Ingénieur agroéconomiste

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DE FIGURES	6
RESUME	7
1. INTRODUCTION	10
2. ETUDE ORGANISATIONNELLE	11
2.1. Avantages attendus du biodigesteur dans le contexte économique actuel	11
2.1.1. Description du contexte économique actuel	11
2.1.2. Impacts environnementaux des biodigesteurs	12
2.1.3. Impacts des biodigesteurs sur les autres combustibles	12
2.1.4. Impacts des biodigesteurs sur l'agriculture	13
2.1.5. Impacts des biodigesteurs sur la production animale.....	14
2.2. Rentabilité du biodigesteur pour les ménages.....	16
2.2.1. En cas de subvention	17
2.2.2. En l'absence de subvention.....	17
2.2.3. Dans le cas de l'exploitation d'un biodigesteur de 4 m ³	18
2.3. Justification de la création de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso	19
2.4. Mission et vision de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso.....	22
2.5. Proposition d'organigrammes et description des postes	23
2.5.1. Organigramme pour les cinq (5) premières années.....	23
2.5.2. Organigramme après les cinq (5) premières années	29
3. ETUDE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	37
3.1. Besoins en personnel durant les cinq (5) premières années	37
3.2. Besoins en personnel après les cinq (5) premières années	38
3.3. Plan d'investissement des cinq prochaines années de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso	40
3.4. Recettes prévisionnelles des cinq prochaines années de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso	41
3.5. Comptes d'exploitation prévisionnels des cinq prochaines années de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso	42
3.6. Projections économiques et financières des cinq prochaines années de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso	44
3.7. La fidélisation des ressources humaines	45
3.8. L'analyse des risques	45
3.9. Recommandations pratiques	47

3.9.1. De l'appui politique	47
3.9.2. Du financement futur de l'ANB-BF	48
3.9.3. De la mise en place des organigrammes	48
3.9.4. Des ressources humaines	49
3.9.5. De la mobilisation du secteur privé	49
3.9.6. De la culture des résultats	49
4. APPRECIATION GLOBALE DE LA PERTINENCE ET DE LA VIABILITE DE L'AGENCE NATIONALE DU BIODIGESTEUR DU BURKINA FASO	50
5. CONCLUSION	51
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	52
ANNEXES	53
Annexe 1 : Détail du programme d'investissement	54
Annexe 2 : Montants des salaires bruts	56
Annexe 3 : Détail des salaires et charges salariales	58
Annexe 4 : Détail des services extérieurs (en FCFA)	59
Annexe 5 : Bilan prévisionnel en grandes masses (en FCFA)	60

SIGLES ET ABREVIATIONS

AB/AOC : Alliance pour le Biogesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre

ANB-BF : Agence Nationale du Biogesteur du Burkina Faso

APROBER : Association des Professionnels du Biogaz et des Energies Renouvelables

CDN : Contributions Définies au niveau National

Ci-Dev : Initiative Carbone pour le Développement

COP : Conférence des parties

ENESA : Ecole Nationale d'Elevage et de Santé Animale

EPEC : Etablissement Public à caractère économique, en abrégé EPEC

ERPA : Emission Reduction Purchase Agreement

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

GES : Gaz à Effet de Serre

GMQ : Gain moyen quotidien

MDP : Mécanisme pour un Développement Propre

MINEFID : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement

MRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

PDI : Personne déplacée interne

PMO : Partenaire de Mise en Œuvre

PNB-BF : Programme National de Biogesteurs du Burkina Faso

PNDES : Plan de Développement Economique et Social

REDD+ : Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier

SNV : Organisation Néerlandaise de Développement

SPAI : Sous-produit agro-industriel

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Temps de récupération du coût d'investissement du biodigesteur en présence de subvention.....	17
Tableau 2 : Temps de récupération du coût d'investissement du biodigesteur en l'absence de subvention.....	17
Tableau 3 : Analyse de la rentabilité d'un biodigesteur de 4m ³ pour un ménage	18
Tableau 4 : Effets des installations des biodigesteurs de 2010 à 2019.....	20
Tableau 5 : Description détaillée de l'organigramme pour les cinq (5) premières années	26
Tableau 6 : Description détaillée de l'organigramme après les cinq (5) premières années.....	31
Tableau 7 : Besoins en personnel durant les cinq (5) premières années	37
Tableau 8 : Besoins personnel de 2023 à 2027.....	38
Tableau 9 : Besoins en personnel après les cinq (5) premières années	39
Tableau 10 : Plan d'investissement de l'ANB-BF.....	40
Tableau 11 : Comptes d'exploitation prévisionnels (grandes masses) des cinq prochaines années de l'ANB-BF.....	42
Tableau 12 : Comptes d'exploitation prévisionnels (développés) des cinq prochaines années de l'ANB-BF	43
Tableau 13 : Projections économiques et financières des cinq prochaines années de l'ANB-BF.....	44
Tableau 14 : Analyse des risques	46

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Utilisation du biogaz par les ménages **Figure 2** : Impact du biogaz sur l'utilisation des autres combustibles 13

RESUME

Le Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso (PNB-BF) a connu deux phases de mise en œuvre. La phase 1 s'est déroulée de janvier 2010 au 31 décembre 2013 et la phase 2 de janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Le bilan des dix (10) ans de fonctionnement du PNB-BF peut se résumer comme suit :

- **Fort engagement du Gouvernement** : mise à disposition régulière d'une subvention de 160 000 FCFA par biodigesteur construit, et appui constant au fonctionnement de l'Unité de coordination du Programme.
- **Appui financier substantiel du Gouvernement** : subventions d'investissement, eau, électricité, téléphone, bâtiment, salaires, etc. pour un montant de 3 061 430 569 FCFA.
- **Création d'une expertise nationale** : mise au point du biodigesteur FasoBio 15 plus productif et plus économique avec l'assistance technique de la SNV.
- **Création de revenus et d'emplois** : émergence de 19 entreprises de construction de biodigesteurs, réalisation d'un chiffre d'affaires de 1,8 milliards FCFA.
- **Enregistrement du Programme au Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)** ayant permis de valoriser 85 939 Unités de Réductions Certifiées d'Emissions et d'obtenir 350 millions FCFA au titre des enquêtes d'évaluation de 2017 à 2019 validées par la Convention Cadre des nations Unies sur les Changements Climatiques.
- **Résultats directs tangibles** : 14 215 biodigesteurs construits avec une forte concentration dans les Régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et du Centre-Ouest.
- **Mise en place de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC)** dont le siège est à Ouagadougou.

Mais, la durabilité du secteur du biodigesteur nécessite la mise en place d'une structure appropriée, telle une agence, chargée du développement du biodigesteur au Burkina Faso. C'est pour cette raison que le PNB-BF a entrepris de réaliser la présente étude relative à la création de l'Agence nationale du Biodigesteur du Burkina Faso (ANB-BF).

Aux termes de la Loi N° 010-2013/AN du 30 avril 2013, notamment à son article 8, la catégorie qui sied le mieux à la future agence est celle d'Etablissement Public à caractère économique, en abrégé EPEC. L'article 16 précise que « **La catégorie des Etablissements Publics à caractère économique est constituée par les établissements chargés de la promotion et du développement d'un secteur d'activité économique** ».

L'Agence Nationale du Biodigesteur du Burkina Faso a pour mission de « **Contribuer à la croissance économique par le développement d'un secteur marchand viable de biodigesteurs en faveur des populations urbaines et rurales afin qu'elles renforcent leur résilience et améliorent leurs conditions de vie** ».

Elle s'est fixée la vision suivante à l'horizon 2030 : « **L'Agence Nationale du Biodigesteur du Burkina Faso est une structure de référence, compétitive et viable en matière de promotion de la technologie du biodigesteur pour un développement durable en milieu urbain et rural** ».

Avec cette mission et cette vision, l'ANB-BF se positionne comme un acteur de premier plan et un interlocuteur privilégié de l'Etat dans le développement du biodigesteur.

L'organigramme proposé pour l'ANB-BF pour les cinq (5) premières années est composé comme suit :

- un Conseil d'Administration ;
- une Direction Générale comprenant les directions suivantes :
 - o une Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation ;
 - o une Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité ;
 - o une Direction des Ressources Humaines ;
 - o une Personne Responsable des Marchés ;
 - o un Auditeur Interne.

Après les cinq (5) premières années, l'organigramme va évoluer et intégrer des fonctions additionnelles. Ainsi, il comprendra :

- un Conseil d'Administration ;
- une Direction Générale comprenant les directions suivantes :
 - o une Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation ;
 - o une Direction des Etudes, de l'Ingénierie et de la Gestion des projets ;
 - o une Direction du Marketing, de l'Encadrement et du Conseil ;
 - o une Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité ;
 - o une Direction des Ressources Humaines ;
 - o une Personne Responsable des Marchés ;
 - o un Auditeur Interne.

La viabilité de l'ANB-BF peut être assurée sans difficulté car il existe des facteurs favorables de taille. Il s'agit notamment :

- du fort engagement du Gouvernement à soutenir le secteur (subvention, programme prioritaire du PNDES) ;
- du cadre réglementaire favorable au biodigesteur ;
- de la politique nationale en faveur de la création d'emplois verts ;
- de l'intérêt des bailleurs de fonds pour la technologie du biodigesteur.

Au plan économique et financier, l'ANB-BF va générer des ressources importantes à travers les crédits carbone et les prestations extérieures. A long terme, l'utilisation accrue des biodigesteurs va contribuer à plusieurs impacts à grande échelle : (i) réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique ; (ii) développement socio-économique accru grâce à un meilleur accès à l'énergie, une amélioration de la santé au niveau des ménages, des économies de carburant, un gain de temps dans les activités domestiques, une amélioration de la productivité des sols, une augmentation des rendements des cultures, des économies sur les engrains chimiques et les pesticides, la création de nouvelles entreprises et des emplois verts décents.

1. INTRODUCTION

La création et le fonctionnement des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) sont encadrés par des textes législatifs et réglementaires, notamment :

- la Loi N° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- le Décret N° 2014-609/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 24 juillet 2014 portant conditions et modalités de création, de gestion et de suppression des Etablissements Publics de l'Etat.

Le décret N° 2014-609/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 24 juillet 2014 stipule que :

Article 3 : « Toute demande de création d'Etablissement Public de l'Etat est subordonnée à la production d'un dossier composé :

- d'une étude organisationnelle, économique et financière dont les caractéristiques sont décrites dans le présent décret ;
- du projet de décret portant création de l'établissement ;
- du projet de décret portant statuts particuliers de l'établissement ;
- des projets de statuts particuliers ».

Article 4 : « En fonction de la nature des activités de la structure, le dossier de création doit indiquer clairement la catégorie d'Etablissement Public de l'Etat à laquelle elle souhaite appartenir ».

L'objet de ce volume II est de satisfaire à ces conditions. C'est ainsi qu'il aborde successivement :

- l'étude organisationnelle ;
- l'étude économique et financière ;
- l'appréciation globale de la pertinence et de la viabilité de l'Agence Nationale du Biodigesteur du Burkina Faso.

2. ETUDE ORGANISATIONNELLE

2.1. Avantages attendus du biodigesteur dans le contexte économique actuel

2.1.1. Description du contexte économique actuel

Le Burkina Faso, comme bon nombre de pays africains, traverse actuellement une situation économique difficile qui oblige à rechercher des solutions urgentes et efficaces. C'est ainsi que l'intérêt du biodigesteur aux plans environnemental, énergétique et agro-pastoral est à prendre en considération. En effet, si l'on analyse le contexte économique actuel aux niveaux national et international, on note une forte influence de la crise russo-ukrainienne. Le Conseil des Ministres, en sa séance du 3 août 2022, s'est penché sur cette question en examinant un rapport introduit par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective. Ce rapport indique clairement que la crise russo-ukrainienne a une influence sur les cours mondiaux de certains produits de base qui subissaient déjà les conséquences négatives de la COVID-19. Au Burkina Faso, déjà confronté à une crise sécuritaire, l'impact de la crise russo-ukrainienne vient peser sur l'économie, en raison de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires comme le blé. Selon le Gouvernement, la prévision de croissance économique, estimée à 6,7% en 2022, pourrait baisser de 1,8 point si le conflit se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2022.

Au regard de ce contexte économique défavorable, il y a lieu de rechercher des solutions efficaces et durables pour maintenir et renforcer la croissance économique au Burkina Faso. Le biodigesteur se présente comme l'une de ces solutions en raison de ses impacts environnementaux, énergétiques et agro-pastoraux. La création de l'ANB-BF arrive donc à point nommé.

La dégradation de la situation sécuritaire a donné naissance à de nombreux problèmes, dont le déplacement massif de populations ayant abandonné leurs habitations pour aller se réfugier ailleurs. Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) a atteint de nos jours le chiffre de deux millions. Par voie de conséquence, ce déplacement massif de populations a donné lieu à l'abandon de bon nombre de biodigesteurs fonctionnels. Dans l'espoir d'un retour rapide de ces PDI dans leurs localités d'origine, il faudra penser à une réhabilitation des biodigesteurs restés longtemps sans utilisation. La création de l'ANB-BF offre la possibilité d'une prise en considération et d'une réhabilitation des biodigesteurs abandonnés.

Les impacts environnementaux, énergétiques et agro-pastoraux positifs procurés par le biodigesteur sont ci-dessous évoqués dans le but d'éclairer la prise de décision quant à la création de l'ANB-BF. Ces impacts connaîtront encore un net accroissement avec la mise en place de l'ANB-BF qui va permettre de développer la construction de milliers de biodigesteurs.

2.1.2. Impacts environnementaux des biodigesteurs

Le biodigesteur a entraîné une plus grande prise de conscience des populations rurales vis-à-vis de la préservation de la biodiversité. La mise en place de 13 840 installations par le PNB-BF durant ses deux phases d'exécution a permis aux ménages de disposer d'une source d'énergie propre ayant contribué à la réduction de la déforestation. En effet, l'exploitation des biodigesteurs réalisés a préservé une superficie estimée à 20 946 ha de forêts du fait de la substitution du bois énergie par le biogaz. Cela a permis la séquestration d'environ 253 888 t CO₂eq. On note également l'utilisation de pesticides à base d'effluent en substitution aux pesticides chimiques. Tous ces effets liés à l'utilisation des biodigesteurs ont contribué à la préservation de l'environnement. Des témoignages de producteurs lors des sensibilisations et des formations ont confirmé que l'utilisation du compost du biodigesteur avait amélioré la qualité des sols.

2.1.3. Impacts des biodigesteurs sur les autres combustibles

Le biogaz issu du biodigesteur est utilisé généralement pour la cuisson et pour l'éclairage. En effet, parmi les ménages qui ont le biodigesteur, 97% et 71% consomment respectivement le biogaz pour la cuisson et pour l'éclairage. Le biogaz est employé en moyenne deux fois par jour pour la cuisson avec une durée moyenne de 3 heures. Pour l'éclairage, on fait recours au biodigesteur deux fois par jour également mais avec une durée moyenne de 7 heures. Une autre utilisation du biogaz est observée chez 11% des ménages ayant le biodigesteur (cf. figure 1). Ces ménages l'utilisent comme couveuse à raison de deux fois par jour avec une durée moyenne d'utilisation de 3 heures. Cet important usage du biogaz a permis de réduire de façon considérable la consommation des autres combustibles.

Ainsi, le recours au biogaz permet en moyenne la diminution de la quantité de charbon de bois de 30%, de la quantité du gaz butane de 21%, de la quantité de bois de feu de 33%, de l'utilisation de la lampe solaire pour l'éclairage de 33% et de la diminution de l'utilisation de la pile de 56% (cf. figure 2). La diminution du coût des autres combustibles constitue un gain monétaire pour le ménage, d'une part, et une réduction des effets néfastes sur l'environnement, d'autre part.

Figure 1 : Utilisation du biogaz par les ménages

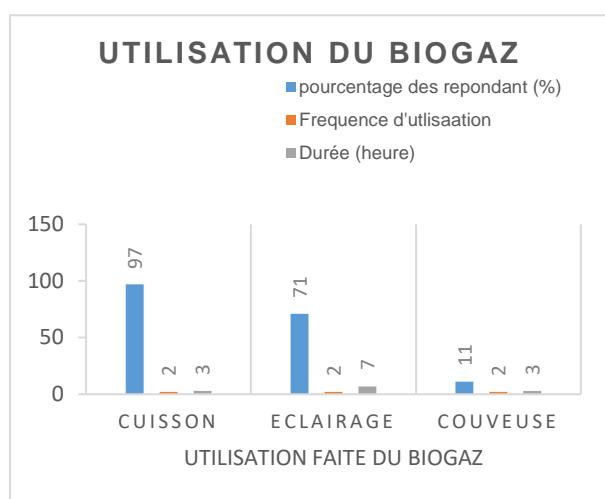
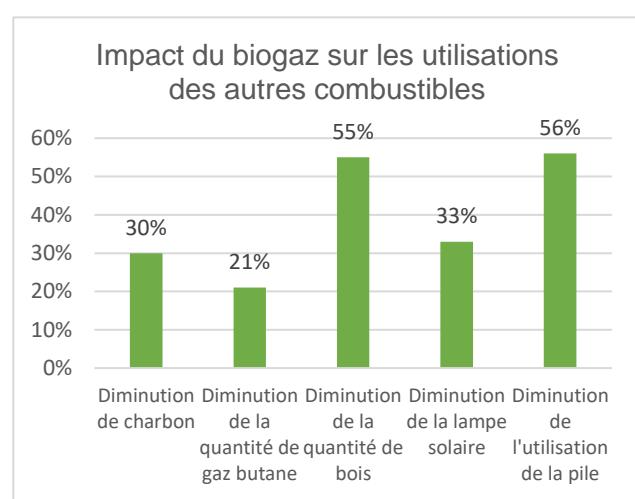


Figure 2 : Impact du biogaz sur l'utilisation des autres combustibles



Source : AGRODEV, 2019

Au Burkina Faso, le coût de l'énergie a connu une hausse considérable du fait de l'augmentation des prix des hydrocarbures au niveau international. Cette hausse pèse énormément sur le budget des ménages. Ce fardeau peut être allégé grâce, entre autres, à un recours au biodigesteur.

2.1.4. Impacts des biodigesteurs sur l'agriculture

Le PNB-BF a fait réaliser en 2019 une étude sur l'analyse de la rentabilité du biodigesteur pour les ménages et les entreprises de construction de biodigesteurs par le cabinet AgroDev¹. Il en est ressorti que le biodigesteur à travers l'utilisation de l'effluent comme compost permet l'augmentation des rendements agricoles et la diminution de l'apport d'engrais. Les ménages apportent en moyenne 5 tonnes/an dans les champs. L'utilisation du compost améliore le rendement de 26% et diminue l'apport de l'engrais chimique de 76%. L'amélioration des rendements est observée sur toutes les spéculations rencontrées dans les régions étudiées, à savoir les céréales, les oléagineux et les cultures maraîchères.

L'augmentation du rendement agricole et la diminution de l'apport d'engrais chimique constituent un bénéfice supplémentaire pour le ménage. En outre, la substitution des engrains chimiques par le compost entraîne la promotion des pratiques agroécologiques. Il faut aussi souligner que les pesticides et insecticides sont fabriqués à base d'effluents pour le traitement des ravageurs dans les champs.

La crise russe-ukrainienne est venue rappeler la nécessité pour un pays comme le Burkina Faso, non seulement d'accroître sa production agricole, mais surtout de diversifier ses sources

¹ AGRODEV, 2019 : Analyse de la rentabilité du biodigesteur pour les ménages et les entreprises de construction de biodigesteur. Ouagadougou. Burkina Faso. 23 pages.

d'approvisionnement en intrants agricoles et plus particulièrement en engrais. La campagne agricole 2022 est perturbée par la hausse vertigineuse des prix des engrais minéraux et leur rareté. En effet, le prix du sac d'engrais minéral est passé du simple au double. En outre, les engrais sont difficiles à trouver au point que le Gouvernement a dû lancer en urgence une acquisition d'engrais minéraux. Face à cette situation de hausse des prix et de raréfaction des engrais, il est plus judicieux de se retourner vers des solutions endogènes comme le compost produit à partir de l'utilisation du biodigesteur. De façon concrète, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) devra prendre en compte les composts issus des biodigesteurs dans les opérations annuelles d'achat des engrais financées par le Gouvernement ; un plaidoyer a été fait par le PNB-BF dans ce sens et mérite une attention particulière.

2.1.5. Impacts des biodigesteurs sur la production animale

Selon l'étude susmentionnée réalisée par AgroDev, les ménages utilisent les biodigesteurs dans l'alimentation des animaux et également dans les soins de ces derniers. En moyenne 725kg/an de l'effluent sont utilisés dans l'alimentation des animaux. Les ménages emploient aussi les effluents comme complément alimentaire dans la ration de complémentation des bovins, ovins, caprins, des porcins et des volailles ; cela a pour effet d'augmenter l'appétit, donc d'accélérer la croissance des animaux. L'utilisation de l'effluent dans la production animale, notamment dans la lutte contre les parasites, réduit le coût des soins animaux en moyenne de 80%.

Tous les consommateurs observent de nos jours une hausse des prix des produits animaux : bovins, ovins, caprins, des porcins et des volailles. Avec la construction de milliers de biodigesteurs, il sera alors possible d'alimenter les animaux au moindre coût et de stabiliser, un tant soit peu, les prix des produits animaux aux consommateurs.

Dans le cadre de ses activités, le PNB-BF a fait des tests d'application de l'effluent du biodigesteur sur l'alimentation de complémentation des bovins, l'alimentation du poulet local amélioré (poulet du Faso), et l'alimentation des pondeuses, en partenariat avec l'Ecole Nationale d'Elevage et de Santé Animale (ENESA). Ces tests ont permis de mettre au point des rations alimentaires pour les bovins en élevage paysan, les poulets de race locale améliorée, et les pondeuses. Les résultats obtenus sont concluants et se résument comme suit :

- l'effluent séché est un bon ingrédient pour les rations de complémentation ou d'entretien des bovins en alternative aux sous-produits agro-industriels (SPA), du fait de son accessibilité à moindre coût pour les ménages disposant d'un biodigesteur. Il est consommé avec appétit par les bovins. Il n'entraîne ni mortalité, ni morbidité des sujets. Cela constitue une perspective intéressante pour les ménages quant à l'entretien de leurs animaux pendant les périodes de disette.
- l'effluent a les qualités bromatologiques lui permettant d'être incorporé dans les rations des pondeuses tout comme du poulet du Faso. Il est consommé avec appétit

par les poules, sans mortalité ni morbidité. Il permet également de produire des asticots avec une bonne teneur en protéines et en énergie brute.

- l'alimentation des pondeuses à base de ration avec incorporation d'effluent permet d'obtenir des taux de ponte de 64% à 79%. Aussi, elle induit une réduction des charges de production pouvant atteindre 47% selon les options, comparativement à l'utilisation de l'aliment conventionnel, ce qui est important pour tout producteur qui veut entreprendre la production des œufs avec peu de moyens d'investissement.
- Sur les poulets du Faso, toute ration avec incorporation de l'effluent donne des gains moyens quotidiens (GMQ) supérieurs à ceux obtenus à base de l'aliment concentré, toute chose qui permet d'espérer un avenir meilleur pour les éleveurs de volailles disposant de biodigesteurs.

Une étude similaire a été réalisée en 2018 à Zagtouli, Province du Kadiogo, sur la valorisation de l'effluent de porcs issu du biodigesteur dans l'engraissement des porcs². Il en est ressorti que l'effluent obtenu à partir des déjections de porcs issu du biodigesteur contient certains nutriments, notamment des protéines, des lipides, des glucides et des minéraux qui permettent son utilisation dans l'alimentation des porcs à des doses variables en fonction des objectifs de production. Ainsi son incorporation dans la ration des porcs a donné des résultats significatifs forts appréciables en termes de consommation alimentaire et d'expression de performance (l'évolution pondérale et le gain moyen quotidien), comparés à ceux des autres régimes ordinaires. Par ailleurs, aucun cas de morbidité ni de mortalité lié à l'utilisation de l'effluent dans les différentes rations alimentaires n'a été enregistré. Dans le contexte actuel de raréfaction et de cherté des ressources, l'effluent de porcs issu du biodigesteur se présente comme une alternative intéressante.

Au Burkina Faso, on observe depuis plusieurs années, un net accroissement de la consommation de poisson. La demande dépasse largement l'offre et le déficit est comblé par les importations de poisson en provenance principalement de Chine, du Chili et de l'Argentine, occasionnant ainsi une importante sortie de devis de plusieurs milliards de FCFA par an pour le pays.

En 2020, selon les statistiques du Ministère des Ressources Animales et halieutiques, la production nationale de produits halieutiques en 2020 était estimée à 29 750 tonnes alors que la demande nationale était de 176 750 tonnes. Ainsi, les importations enregistrées au cours de cette année étaient de 147 000 tonnes.

² Savadogo E.S., 2018 : valorisation de l'effluent du porc issu du biodigesteur dans l'alimentation d'engraissement des porcs Large White. Rapport de stage fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Technicien supérieur d'élevage.

Cela signifie que seulement 17 % de la quantité de produits halieutiques demandés sont produits au niveau national. En 2020, la facture des importations en produits halieutiques s'élevait à 13,12 milliards de FCFA.

Cette tendance haussière de la consommation de poisson va se poursuivre car les prix de la viande de bovins, petits ruminants et volailles sont très élevés pour des raisons diverses (coût élevé des aliments, COVID-19, et surtout insécurité dans le pays).

Le sous-secteur de la production de poisson est très peu développé et caractérisé par : i) le manque de technicité pour une entreprise aquacole adaptée au contexte paysan; ii) les coûts élevés des intrants zootechniques, notamment la production des aliments élaborés pour les poissons. L'approvisionnement en matières premières pour la formulation des rations est compliqué et rend les aliments difficilement accessibles. La meilleure alternative serait de faciliter l'élevage domestique de poissons en milieu paysan à partir de matériaux locaux, et d'aliments entièrement produits par les ménages. C'est dans cette optique que le PNB-BF a initié un essai d'une pisciculture familiale à base de l'effluent du biodigesteur dans les formulations alimentaires³. Les objectifs visés étaient de tester, d'une part, les effets de l'utilisation de l'effluent sur les paramètres zootechniques du tilapia, et d'autre part, de substituer les concentrés à l'effluent. Il en est ressorti que l'effluent peut être utilisé en productions aquacoles en ce sens qu'il n'a pas d'effets nocifs sur le tilapia et lui permet d'avoir des gains moyens quotidiens (GMQ) de l'ordre de 0,305 gramme et de 0,445 gramme en début d'élevage.

Ces résultats sont dignes d'intérêt et à valoriser. Sur cette base, le MARAH pourrait concevoir un modèle de pisciculture familiale qui utilise des infrastructures piscicoles simples (étangs construits avec des matériaux locaux) et de l'aliment à portée de main (l'effluent du biodigesteur) pour une production aquacole adaptée aux conditions de vie des ménages ruraux. Mise à l'échelle, une telle expérience peut permettre au Burkina Faso d'accroître ses productions locales de poisson et de réaliser des économies de devises.

2.2. Rentabilité du biodigesteur pour les ménages

L'investissement dans le biodigesteur est rentable pour le ménage. Le temps de récupération de l'investissement engagé dans la construction d'un biodigesteur est variable selon le type de biodigesteur. Il est aussi fonction de l'existence ou non d'une subvention assurée par l'Etat. Des précisions sont données dans les paragraphes ci-dessous.

³ Moussa OUEDRAOGO, 2014 : Evaluation des effets de l'effluent du biodigesteur sur la production aquacole familiale à Kienfangué. Province du Kadiogo. Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme des conseillers d'élevage.

2.2.1. En cas de subvention

La rentabilité en cas de subvention, analysée sur la base du temps de récupération est résumée au tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Temps de récupération du coût d'investissement du biodigesteur en présence de subvention

Biodigesteur en briques de ciment	4 m³	6 m³	8 m³	10 m³
Coût (FCFA) global de l'ouvrage	341 250	393 225	452 475	501 975
Total besoin de financement hors subvention et apport en nature (FCFA)	341 250	393 225	452 475	501 975
Subvention du Programme (FCFA)	-160 000	-160 000	-160 000	-160 000
Total besoin de financement après subvention et hors apport en nature (FCFA)	181 250	233 225	292 475	341 975
Apport en nature (FCFA)	-82 250	-94 000	-104 500	-111 500
Total besoin de financement après subvention et apport personnel (FCFA)	99 000	139 225	187 975	230 475
Revenu moyen obtenu à partir de la vente de compost par an (FCFA)	130 000	130 000	130 000	130 000
Temps de récupération (mois)	17	22	27	32

Source : AGRODEV, 2019

Il en ressort que le temps de récupération est dépendant du type de biodigesteur. Il varie de 17 à 32 mois en fonction du volume du biodigesteur (4, 6, 8, 10 m³).

2.2.2. En l'absence de subvention

En l'absence de subvention, la rentabilité se présente comme suit (cf. tableau 2) :

Tableau 2 : Temps de récupération du coût d'investissement du biodigesteur en l'absence de subvention

Biodigesteur en briques de ciment	4 m³	6 m³	8 m³	10 m³
Coût (FCFA) global de l'ouvrage	341 250	393 225	452 475	501 975
Revenu moyen obtenu à partir de la vente de compost par an	130 000	130 000	130 000	130 000
Temps de récupération	32	36	42	46

Source : AGRODEV, 2019

Le temps de récupération varie également selon le type de biodigesteur : 32 à 46 mois en fonction du volume du biodigesteur (4, 6, 8, 10 m³).

En définitive, le ménage qui arrive à acquérir un biodigesteur est en mesure de récupérer son investissement au bout d'un temps relativement court. En outre, il vit dans de meilleures conditions au plan socio-économique : substitution au bois par une source d'énergie propre pour la cuisson et l'éclairage, réduction des risques d'exposition aux fumées, assainissement du cadre de vie, lutte contre la pauvreté et génération de revenus.

2.2.3. Dans le cas de l'exploitation d'un biodigesteur de 4 m³

Une autre approche de la rentabilité peut être faite sur la base de l'exploitation d'un biodigesteur de 4m³ par un ménage et qui exploite une superficie de 3 ha (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Analyse de la rentabilité d'un biodigesteur de 4m³ pour un ménage

Postes de dépenses	Années				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Superficie exploitée (ha)	3	3	3	3	3
Quantité moyenne de compost produite (tonne)	18	25	30	35	30
Quantité de compost autoconsommée (tonne)	15	15	15	15	15
Quantité de compost commercialisée (tonne)	3	10	15	20	15
Charges d'investissement					
Investissement initial(FCFA)	521 500				
Charges d'entretien du biodigesteur (FCFA)	50 000	80 000	85 000	90 000	95 000
Coût total d'exploitation du biodigesteur	571 500	80 000	85 000	90 000	95 000
Revenus générés par l'exploitation du biodigesteur					
Épargne annuelle réalisée sur le coût de l'énergie (bois) (FCFA)	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000
Épargne annuelle réalisée sur le coût des engrains chimiques(FCFA)	89 100	133 650	133 650	133 650	133 650
Épargne annuelle réalisée sur le coût de l'alimentation du bétail (FCFA)	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Revenu annuel additionnel dû à l'amélioration de la production agricole (FCFA)	20 000	30 000	40 000	50 000	60 000
Revenus moyens actuels issus la vente du compost (FCFA)	120 000	400 000	600 000	800 000	600 000

Postes de dépenses	Années				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Bénéfices issus de l'exploitation du biodigesteur (FCFA)	297 100	631 650	841 650	1 051 650	851 650
Solde annuel (bénéfices réalisés par an lié à l'exploitation du BD- charges induites) (FCFA)	-274 400	551 650	756 650	961 650	756 650
Solde cumulé (FCFA)	-274 400	277 250	1 033 900	1 995 550	2 752 200

Source : Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso, phase 3 , 2022-2026

En résumé, le solde de bénéfice cumulé est négatif la première année, mais devient positif et strictement croissant les années suivantes.

2.3. Justification de la création de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso

En rappel, le PNB-BF a connu deux phases de mise en œuvre. La phase 1 s'est déroulée de janvier 2010 au 31 décembre 2013 et la phase 2 de janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Le diagnostic interne du PNB-BF a permis de mettre en évidence la pertinence de ce programme, l'efficacité de ses services, le degré de satisfaction des bénéficiaires du biodigesteur et beaucoup d'opportunités à exploiter pour le futur.

Le bilan des dix (10) ans de fonctionnement du PNB-BF peut se résumer comme suit :

- **Fort engagement du Gouvernement** : mise à disposition régulière d'une subvention de 160 000 FCFA par biodigesteur construit, et appui constant au fonctionnement de l'Unité de coordination du Programme.
- **Appui financier substantiel du Gouvernement** : subventions d'investissement, eau, électricité, téléphone, bâtiment, salaires, etc. pour un montant de 3 061 430 569 FCFA.
- **Création d'une expertise nationale** : mise au point du biodigesteur FasoBio 15 plus productif et plus économique avec l'assistance technique et financière de la SNV.
- **Création de revenus et d'emplois** : émergence de 19 entreprises de construction de biodigesteur, réalisation d'un chiffre d'affaires de 1,8 milliards FCFA.
- **Enregistrement du Programme au Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)** ayant permis de valoriser 85 939 Unités de Réductions Certifiées d'Emissions et d'obtenir 350 millions FCFA au titre des enquêtes d'évaluation de 2017 à 2019 validées par la Convention Cadre des nations Unies sur les Changements Climatiques.
- **Résultats directs tangibles** : 14 215 biodigesteurs construits avec une forte concentration dans les Régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et du Centre-Ouest.
- **Mise en place de l'Alliance pour le Biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC)** dont le siège est à Ouagadougou.

En considérant ces résultats, plusieurs facteurs favorables militent pour la création de l'Agence Nationale du Biodigesteur du Burkina Faso parmi lesquels on peut citer notamment :

- la pertinence et la bonne performance du PNB-BF mises en évidence durant les deux phases qu'a connues ce programme de 2010 à 2013 et de 2014 à 2019 ;
- la possibilité qu'offre le biodigesteur dans la réduction du coût de l'énergie pour les ménages, du coût des engrains pour les producteurs agricoles, du coût des aliments pour les éleveurs ;
- la possibilité qu'offre le biodigesteur pour le développement de la pisciculture familiale ;
- la durabilité du secteur du biodigesteur ;
- la compatibilité du biodigesteur avec les Objectifs du Développement Durable ;
- le leadership exercé en Afrique de l'Ouest par le Burkina Faso dans la promotion du biodigesteur ;
- l'option prise par plusieurs pays membres de l'AB/AOC de créer des agences nationales de biodigesteurs.

Le PNB-BF a produit des effets socio-économiques tangibles qui sont résumés dans le tableau 4 ci-dessous :

Tableau 4 : Effets des installations des biodigesteurs de 2010 à 2019

Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso (PNB-BF)	Valeurs estimées	Unité
Biodigesteurs construits	13 480	[ouvrages]
Énergie		
Production d'énergie	291 008	[MWh]
Puissance installée (nette)	81 315	[kW]
Environnement		
Réduction des émissions de GES	253 888	[t CO ₂ eq]
Réduction de la déforestation	20 946	[ha de forêt]
Fertilisation des sols	171 374	[t de fertilisant issus du biodigesteur]
Substitution		
Biomasse	260 870	[t]
Combustible fossile	1 140	[t]

Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso (PNB-BF)	Valeurs estimées	Unité
Socio-Économie		
Personnes touchées	80 880	[personne]
Réduction de la charge de travail (Femme et Enfant)	5 289	[pers/an]
Réduction de l'exposition à la pollution de l'air intérieur (femme & enfant)	67 400	[femme & enfant)
Connexion aux toilettes	1 213	[toilette]
Utilisation de l'effluent/compost dans la production	7 144	[Ménage]
Emplois directs générés	944	[pers/an]
Formation		
Formation des utilisateurs	18 872	[pers/jour]
Formation des professionnels	5 776	[pers/jour]

Source : AGRODEV, 2019

Ces résultats confirment bien la pertinence et la bonne performance du PNB-BF. En outre, ils indiquent de façon convaincante que la technologie du biodigesteur fournit un service public indéniable au pays. En résumé, ces missions de service public sont ainsi qu'il suit :

- amélioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales ;
- amélioration du bien-être et de la résilience des femmes ;
- création d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus en faveur des acteurs du biodigesteur ;
- économie des sources traditionnelles d'énergie (bois, charbon, pétrole) pour la cuisson ou le chauffage ;
- contribution au renforcement de l'indépendance énergétique et de la résilience des ménages à l'inflation des prix de l'énergie ;
- contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur un autre plan, il faut souligner que le PNB-BF a de l'avenir au regard des nombreuses opportunités que comporte la technologie du biodigesteur, et qui sont principalement :

- le fort engagement du Gouvernement à soutenir le secteur (subvention, programme prioritaire du PNDES) ;
- l'existence d'un marché porteur (une demande potentielle de plus de 500 000 biodigesteurs) ;
- le cadre réglementaire favorable au biodigesteur ;
- la politique nationale en faveur de la création d'emplois verts ;
 - le compost issu des biodigesteurs officiellement reconnu comme engrais organique et promu par les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques ;
 - l'accord sur le méthane à la Conférence des Parties (COP) 26 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ainsi que toutes les opportunités

qu'offrent : (i) la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+), (ii) les Contributions Définies au niveau National (CDN), (iii) et tous les programmes et projets sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

- l'intérêt des bailleurs de fonds pour la technologie du biodigesteur.

Enfin, la durabilité du secteur du biodigesteur nécessite la mise en place d'une structure appropriée, telle une agence, chargée du développement du biodigesteur au Burkina Faso. En 2019, le PNB-BF a fait réaliser avec l'accompagnement de la Banque mondiale une étude intitulée « Situation et perspectives du secteur Biodigesteur au Burkina Faso »⁴. Cette étude précise bien que le PNB-BF est la pierre angulaire du secteur du biodigesteur et de ses acteurs. Il est présent à chaque étape et sur chaque secteur d'activité. Il facilite la mise en place de l'offre en construction (formation des maçons, chiffrage des besoins, etc.), encourage la demande (communication, vulgarisation, partenariat, etc.) et assure le lien institutionnel. En résumé, le PNB-BF est donc le métronome du secteur, et par conséquent, la vie ou la survie du secteur dépend fortement des efforts et ressources mobilisés par le PNB-BF. Avec l'érection du PNB-BF en ANB-BF, des conditions favorables seront créées pour la durabilité du secteur du biodigesteur au Burkina Faso.

Aux termes de la Loi N° 010-2013/AN du 30 avril 2013, notamment à son article 8, la catégorie qui sied le mieux à la future agence est celle d'Etablissement Public à caractère économique, en abrégé EPEC. L'article 16 précise que « **La catégorie des Etablissements Publics à caractère économique est constituée par les établissements chargés de la promotion et du développement d'un secteur d'activité économique** ».

2.4. Mission et vision de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso

L'Agence Nationale du Biodigesteur du Burkina Faso a pour mission de « **Contribuer à la croissance économique par le développement d'un secteur marchand viable de biodigesteurs en faveur des populations urbaines et rurales afin qu'elles renforcent leur résilience et améliorent leurs conditions de vie** ».

Elle s'est fixée la vision suivante en 2030 : « **L'Agence Nationale du Biodigesteur du Burkina Faso est une structure de référence, compétitive et viable en matière de promotion de la technologie du biodigesteur pour un développement durable en milieu urbain et rural** ».

Avec cette mission et cette vision, l'ANB-BF se positionne comme un acteur de premier plan et un interlocuteur privilégié de l'Etat dans le développement du biodigesteur.

⁴ Auteurs : Olivier MUNOS et Edmond OUEDRAOGO

2.5. Proposition d'organigrammes et description des postes

2.5.1. Organigramme pour les cinq (5) premières années

Pour les cinq (5) prochaines années, il est proposé ci-dessous une structure légère comportant les fonctions essentielles que devra avoir l'ANB-BF. Durant cette période, l'ANB-BF aura le temps de se mettre en place, de se consolider et de créer des conditions propices pour sa croissance. Sur le plan managérial, elle devra se doter d'outils performants pour assurer une gestion de qualité. Il s'agit notamment d'un document de prospective, d'un plan stratégique de développement, de plans d'actions triennaux, d'un système de communication, d'un système de suivi-évaluation, d'un système de contrôle interne, d'une charte d'audit interne, etc.

L'organigramme proposé ci-dessous pour l'ANB-BF résulte de la prise en considération des préoccupations majeures suivantes :

- le respect des textes législatifs et réglementaires ;
- l'existence de fonctions essentielles sur le plan du management ;
- le développement du marché de biodigesteurs.

Les organes d'administration et de gestion de l'ANB-BF sont : (i) le Conseil d'Administration, (ii) la Direction Générale.

Le Conseil d'administration de l'ANB-BF se compose de membres administrateurs et de membres observateurs.

Les membres administrateurs sont au nombre de neuf (09) et répartis comme suit :

- Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques: 2
- Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement : 2
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective : 1
- Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises: 1
- Ministère du Genre et de la Famille : 1
- Premier Ministère : 1
- Représentant du personnel de l'ANB-BF : 1

Les membres observateurs sont répartis comme suit :

- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique : 1
- Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise : 1
- Confédération Paysanne du Faso: 1
- Représentant de l'Association des Professionnels du Biogaz et des Energies Renouvelables (APROBER): 1
- Représentant des Partenaires Techniques et Financiers: 1

- Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers : 1
- Auditeur interne: 1
- Directeur de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité : 1
- Personne Responsable des Marchés : 1

Le Conseil d'Administration délibère sur les principales questions touchant au fonctionnement et à la gestion de l'ANB-BF. A ce titre il :

- statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et assume la responsabilité des décisions prises collégialement;
- examine et approuve les programmes et rapports d'activités, les budgets, les états financiers, les plans de passation des marchés, les rapports d'exécution des marchés, les plans annuels d'audit interne, les rapports annuels d'audit interne et les conditions d'émission des emprunts;
- fixe, s'il y a lieu, les tarifs généraux de cession des biens et services produits par l'établissement ;
- autorise le Directeur Général à contracter tous emprunts ;
- autorise à donner ou à prendre à bail tous biens meubles et immeubles;
- fait toutes délégations et autorise tous transferts de créances ;
- consent toutes subrogations avec ou sans garantie ;
- autorise le transfert ou l'aliénation de toutes rentes ou valeurs ;
- autorise l'acquisition de tous immeubles et droits immobiliers;
- consent tous gages, nantissements, hypothèques ou autres garanties ;
- fixe les émoluments du Directeur Général ;
- adopte le manuel de procédures.

Le Directeur Général détient les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom du Conseil d'Administration de l'ANB-BF.

A ce titre :

- il est ordonnateur principal du budget de l'établissement;
- il assume en dernier ressort la responsabilité de la direction technique, administrative et financière de l'ANB-BF qu'il représente dans les actes de la vie civile, notamment à l'égard des tiers et des usagers;
- il prépare les délibérations du Conseil d'Administration de l'ANB-BF et en exécute les décisions. Il prend à cet effet toutes initiatives et décisions, dans la limite de ses attributions ;

- il nomme et révoque le personnel qu'il gère conformément à la réglementation en vigueur ;
- il développe une politique managériale, notamment dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines, de l'organisation des conditions de travail, des investissements et des systèmes d'information et de communication;

La Direction Générale comporte les directions suivantes :

- une Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation ;
- une Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité ;
- une Direction des Ressources Humaines ;
- une Personne Responsable des Marchés ;
- un Auditeur Interne.

La description détaillée et l'organisation de chacune de ces directions est donnée au tableau 5 ci-dessous :

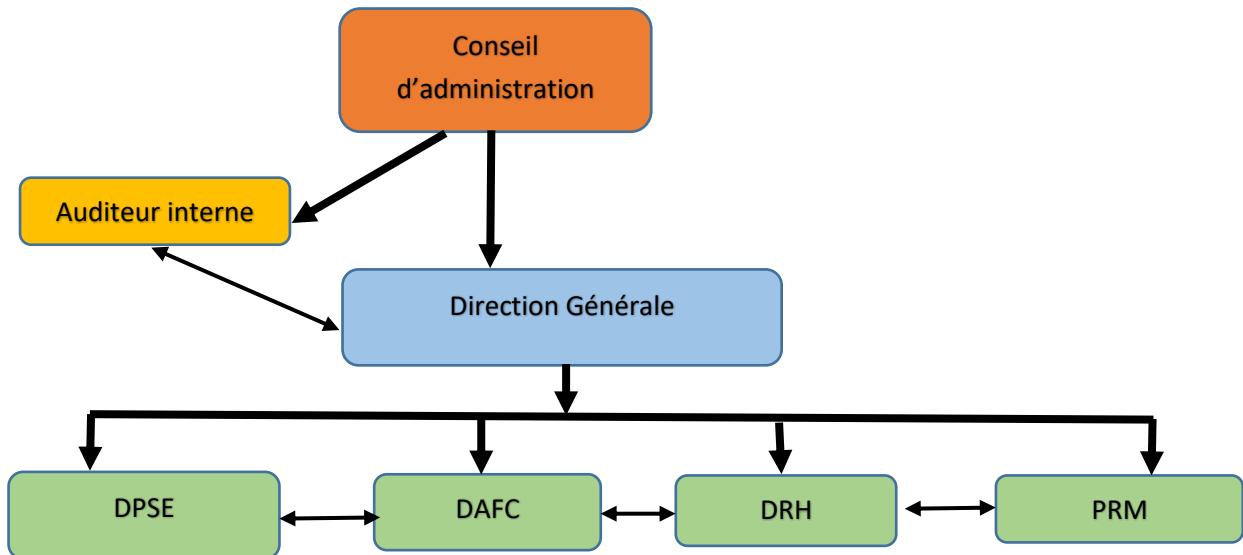
Tableau 5 : Description détaillée de l'organigramme pour les cinq (5) premières années

Description	Organisation
<p style="text-align: center;">Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation (DPSE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et suivre la mise en œuvre des stratégies de promotion du biodigesteur. - Elaborer le programme d'activités de l'ANB-BF. - Elaborer les rapports de résultats et les rapports d'activités de l'ANB-BF. - Elaborer le programme d'investissement de l'ANB-BF et suivre son exécution en collaboration avec la Direction des Finances et de la Comptabilité. - Planifier, organiser, coordonner les ateliers, fora et autres rencontres prévus par l'ANB-BF. - Collecter, traiter et centraliser les données statistiques en lien avec le biodigesteur. - Suivre et évaluer les projets et programmes de l'ANB-BF. - Assurer la recherche-développement sur le biodigesteur. - Proposer et mettre en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale - Assurer le contrôle de qualité des biodigesteurs. - Etablir un répertoire des clients du biodigesteur. - Gérer les relations avec les clients. - Assurer l'encadrement des ECB et PMO. - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service des statistiques - Service Suivi-évaluation - Service Vulgarisation - Service de sauvegarde environnementale et sociale
<p style="text-align: center;">Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité (DAFC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et exécuter les budgets de l'ANB-BF. - Gérer les ressources financières de l'ANB-BF. - Produire des rapports périodiques sur l'exécution des budgets de l'ANB-BF. - Assurer la gestion des biens meubles et immeubles de l'ANB-BF. - Tenir la comptabilité générale de l'ANB-BF. - Assurer la sécurité des personnes et des biens. - Produire les états financiers annuels de l'ANSAL-BF. - Assurer l'appui-conseil en gestion financière et comptable aux autres démembrements, aux projets et programmes de l'ANB-BF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service Administration - Service Comptabilité - Service Finances

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'adéquation entre les moyens mis à la disposition des services (en matériel, en ressources humaines, en formation du personnel) et les tâches à accomplir. - Produire dans le respect de la qualité et des délais (internes et légaux) les documents administratifs, financiers et comptables de l'ANB-BF. - Rechercher les moyens de financement nécessaires à la réalisation des objectifs de l'ANB-BF, et à cet effet, participer aux négociations avec les banques et les bailleurs de fonds. - Assurer la bonne communication financière de l'ANB-BF en veillant à la transparence et à la rapidité de la transmission de l'information financière à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ANB-BF. - Assurer le suivi administratif des conventions et accords signés par l'ANB-BF. - Veiller à l'équilibre financier de l'ANB-BF. - Assurer l'approvisionnement en biens et services de l'ANB-BF. - Garantir la conservation du patrimoine immobilier et mobilier de l'ANB-BF. - Veiller à la bonne gestion des stocks. - Assurer les relations avec les tiers en ce qui concerne le domaine administratif et financier (banques et établissements financiers, avocats, conseillers juridiques externes, administrations publiques, etc.). - S'assurer que les régimes juridiques et fiscaux applicables sont respectés et utilisés au mieux des intérêts de l'ANB-BF. - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie. | |
|--|--|

Description	Organisation
Direction des Ressources Humaines (DRH)	
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines de l'ANB-BF. - Procéder au recrutement du personnel de l'ANB-BF. - Gérer la situation administrative des agents de l'ANB-BF. - Tenir le fichier et suivre la carrière du personnel de l'ANB-BF. - Contribuer au bon fonctionnement des cadres de concertation avec les partenaires sociaux. - Concevoir et mettre en œuvre les plans et programmes de formation des agents de l'ANB-BF. - Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de la productivité du personnel de l'ANB-BF. - Assurer l'appui-conseil en gestion des ressources humaines aux autres démembrements, aux projets et programmes de l'ANB-BF. - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service Recrutement et Gestion du Personnel - Service Renforcement des Capacités du Personnel
Personne Responsable des Marchés (PRM)	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le plan général annuel de la passation des marchés de l'ANB-BF. - Assurer la mise en œuvre des procédures de passation des marchés. - Apporter un appui-conseil aux autres Directions de l'ANB-BF en matière de gestion des marchés. - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie. 	
Auditeur Interne (AI)	
<p>L'auditeur interne doit s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée. - Les informations financières et de gestion sont exactes, fiables et émises en temps utile. - Les actions des employés sont conformes aux règles, normes, procédures, lois, réglementations et conventions en vigueur. - Les ressources sont utilisées de manière économique, efficiente et protégées de manière adéquate. - Les projets, programmes, plans et objectifs de l'ANB-BF sont réalisés. - L'efficacité et l'efficience du contrôle interne de l'ANB-BF sont promues. - Les questions légales, réglementaires et conventionnelles significatives impactant l'ANB-BF sont identifiées et traitées de manière appropriée. 	

Schématiquement, l'organigramme se présente comme suit :



Légende :



Deux types de relations caractériseront cet organigramme comme indiqué ci-dessus dans la légende : des relations hiérarchiques et des relations fonctionnelles. Cela permettra un fonctionnement optimal sans conflit de compétences.

Il est bien entendu que si cette architecture venait à être approuvée officiellement, des textes détaillés seront produits pour préciser les contenus des services respectifs qui composent les différentes directions.

2.5.2. Organigramme après les cinq (5) premières années

Après cinq (ans) de fonctionnement, l'ANB-BF sera bien assise et sera dotée d'outils performants de travail lui permettant de prendre son envol. Sa gestion sera marquée par de bonnes habitudes de travail et définitivement axée sur les résultats. Elle sera donc en mesure d'intégrer de nouvelles fonctions de nature à lui assurer sa pérennité. Il s'agit notamment de la génération de ressources financières et de la conquête du marché national de 500 000 biodigesteurs. La structure organisationnelle de l'ANB-BF devra alors prendre une nouvelle dimension intégrant ces nouvelles fonctions. Cette nouvelle structure est ci-dessous décrite.

L'organigramme proposé pour l'ANB-BF pour cette période est plus ambitieux et prend en compte les exigences suivantes :

- le respect des textes législatifs et réglementaires ;
- la maîtrise parfaite des impacts, résultats et activités de l'ANB-BF en termes de planification et de suivi-évaluation ;
- l'existence de fonctions essentielles sur le plan du management ;
- la nécessité de générer des ressources financières stables et durables pour contribuer à l'autonomie financière de l'ANB-BF à travers l'ingénierie et la gestion de projets ;
- la conquête du marché potentiel de 500 000 biodigesteurs.

Le Conseil d'Administration garde la même configuration et les mêmes attributions que celles prévues pour les cinq (5) premières années de fonctionnement de l'ANB-BF. Quant à la Direction Générale, elle sera élargie avec la création de deux nouvelles directions. Elle sera constituée des directions suivantes :

- une Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation ;
- une Direction des Etudes, de l'Ingénierie et de la Gestion des projets ;
- une Direction du Marketing, de l'Encadrement et du Conseil ;
- une Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité ;
- une Direction des Ressources Humaines ;
- une Personne Responsable des Marchés ;
- un Auditeur Interne.

La description détaillée et l'organisation de chacune de ces directions est donnée au tableau 6 ci-dessous :

Tableau 6 : Description détaillée de l'organigramme après les cinq (5) premières années

Description	Organisation
Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation (DPSE)	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et suivre la mise en œuvre des stratégies de promotion du biodigesteur. - Elaborer le programme d'activités de l'ANB-BF. - Elaborer les rapports de résultats et les rapports d'activités de l'ANB-BF. - Suivre les relations de coopération avec les partenaires impliqués dans la promotion du biodigesteur. - Identifier et suivre les actions des partenaires intervenant dans le domaine du biodigesteur (ONG, OSC, Secteur privé, Collectivités Territoriales, etc.) par des rapports périodiques en termes de contributions à la mise en œuvre des activités de l'ANB-BF. - Elaborer le programme d'investissement de l'ANB-BF et suivre son exécution en collaboration avec la Direction des Finances et de la Comptabilité. - Planifier, organiser, coordonner les ateliers, fora et autres rencontres prévus par l'ANB-BF. - Collecter, traiter et centraliser les données statistiques en lien avec le biodigesteur. - Capitaliser les expériences réussies de construction ou d'utilisation de biodigesteurs. - Suivre et évaluer les projets et programmes de l'ANB-BF. - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service des statistiques - Service Prospective et Planification Opérationnelle - Service Suivi-évaluation et Capitalisation
Direction des Etudes, de l'Ingénierie et de la Gestion des projets (DEIGP)	
<ul style="list-style-type: none"> - Formuler des projets et programmes de développement du biodigesteur. - Proposer toute étude nécessaire au développement du biodigesteur. - Réaliser des études sur la mise au point de nouveaux types de biodigesteurs. - Assurer la recherche-développement sur le biodigesteur. - Proposer et mettre en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale - Assurer le contrôle de qualité des biodigesteurs. - Assurer la mise en réseau des acteurs du secteur privé, du secteur public et des organisations de la société civile. - Proposer des stratégies de mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre des programmes d'activités de l'ANB-BF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service des Etudes des Projets - Service de l'Ingénierie et du Développement - Service de Gestion des Projets - Service de sauvegarde environnementale et sociale

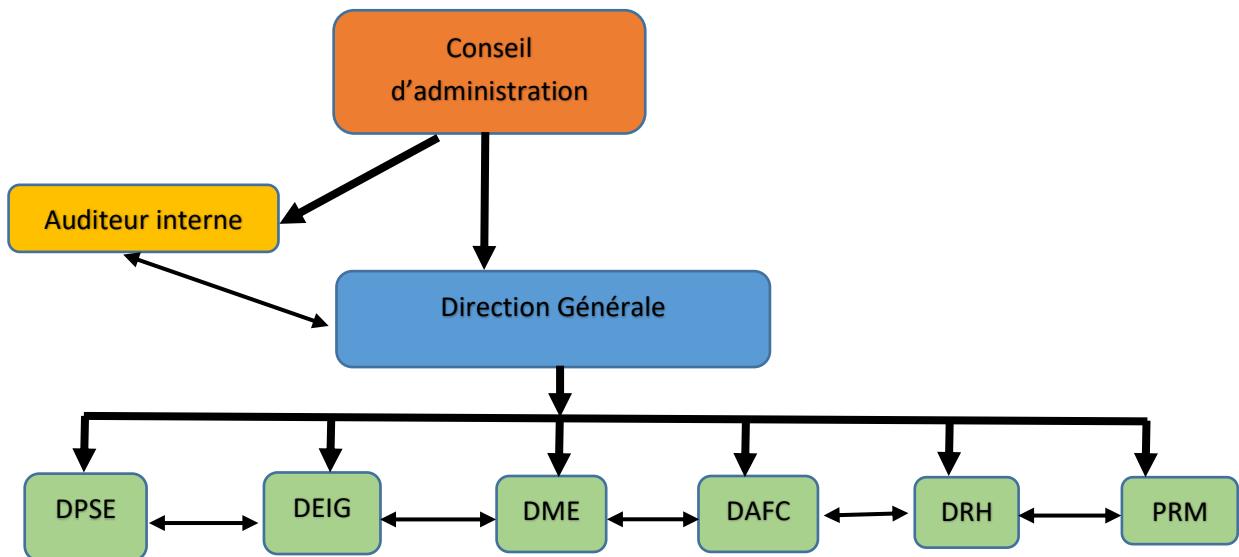
<ul style="list-style-type: none"> - Prospective de nouvelles opportunités de financement tant au niveau national qu'international. - Coordonner et/ou gérer les projets et programmes de l'ANB-BF. - Contribuer à engager les décideurs politiques et les partenaires techniques et financiers à la mobilisation des ressources. - Contribuer à mettre en place le dispositif de capitalisation des acquis de l'Agence. - Assurer le suivi et la gestion des projets carbone de l'Agence. - Gérer la base de données des projets et programmes. - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie. 	
Direction du Marketing, de l'Encadrement et du Conseil (DMEC)	
<ul style="list-style-type: none"> - Préciser le marché national de biodigesteurs : <ul style="list-style-type: none"> o Taille du marché o Volume de l'offre et de la demande en biodigesteurs o Types de biodigesteurs les plus demandés - Proposer des actions pour renforcer la franchise proposée aux entreprises. - Proposer un business model attractif pour les entreprises. - Proposer des actions pour la satisfaction et la fidélisation des clients. - Etudier le comportement des utilisateurs. - Etablir un répertoire des clients du biodigesteur. - Gérer les relations avec les clients. - Entretenir une bonne communication avec les clients. - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie commerciale et un plan marketing - Préparer et mettre en œuvre le budget marketing. - Accompagner les ECB à élaborer leurs propres stratégies commerciales. - Elaborer les outils financiers du marketing (calculs de rentabilité, comptes d'exploitation prévisionnels, etc.). - Etablir les tableaux de bord marketing : indicateurs du chiffre d'affaires, du volume des ventes, de la part de marché, de la rentabilité - Proposer des actions de promotion et de plaidoyer en faveur du biodigesteur - Apporter une assistance aux ECB en matière de promotion du biodigesteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Service Commercial - Service Vulgarisation - Service Appui-Conseil aux Entreprises et Utilisateurs

<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une veille efficace : veille technologique, veille commerciale, veille environnementale - Assurer l'encadrement des ECB et PMO - Apporter l'appui-conseil aux entreprises du secteur - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie 	
Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité (DAFC)	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et exécuter les budgets de l'ANB-BF. - Gérer les ressources financières de l'ANB-BF. - Produire des rapports périodiques sur l'exécution des budgets de l'ANB-BF. - Assurer la gestion des biens meubles et immeubles de l'ANB-BF. - Tenir la comptabilité générale de l'ANB-BF. - Assurer la sécurité des personnes et des biens. - Produire les états financiers annuels de l'ANB-BF. - Assurer l'appui-conseil en gestion financière et comptable aux autres démembrements, aux projets et programmes de l'ANB-BF. - Veiller à l'adéquation entre les moyens mis à la disposition des services (en matériel, en ressources humaines, en formation du personnel) et les tâches à accomplir. - Produire dans le respect de la qualité et des délais (internes et légaux) les documents administratifs, financiers et comptables de l'ANB-BF. - Rechercher les moyens de financement nécessaires à la réalisation des objectifs de l'ANB-BF, et à cet effet, participer aux négociations avec les banques et les bailleurs de fonds. - Assurer la bonne communication financière de l'ANB-BF en veillant à la transparence et à la rapidité de la transmission de l'information financière à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ANB-BF. - Assurer le suivi administratif des conventions et accords signés par l'ANB-BF. - Veiller à l'équilibre financier de l'ANB-BF. - Assurer l'approvisionnement en biens et services de l'ANB-BF. - Garantir la conservation du patrimoine immobilier et mobilier de l'ANB-BF. - Veiller à la bonne gestion des stocks. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service Administration - Service Comptabilité - Service Finances

<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les relations avec les tiers en ce qui concerne le domaine administratif et financier (banques et établissements financiers, avocats, conseillers juridiques externes, administrations publiques, etc.). - S'assurer que les régimes juridiques et fiscaux applicables sont respectés et utilisés au mieux des intérêts de l'ANB-BF. - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie. 	
Direction des Ressources Humaines (DRH)	
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines de l'ANB-BF. - Procéder au recrutement du personnel de l'ANB-BF. - Gérer la situation administrative des agents de l'ANB-BF. - Tenir le fichier et suivre la carrière du personnel de l'ANB-BF. - Contribuer au bon fonctionnement des cadres de concertation avec les partenaires sociaux. - Concevoir et mettre en œuvre les plans et programmes de formation des agents de l'ANB-BF. - Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de la productivité du personnel de l'ANB-BF. - Assurer l'appui-conseil en gestion des ressources humaines aux autres démembrements, aux projets et programmes de l'ANB-BF. - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service Recrutement et Gestion du Personnel - Service Renforcement des Capacités du Personnel
Personne Responsable des Marchés (PRM)	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le plan général annuel de la passation des marchés de l'ANB-BF. - Assurer la mise en œuvre des procédures de passation des marchés. - Apporter un appui-conseil aux autres Directions de l'ANB-BF en matière de gestion des marchés. - Exécuter toute autre mission assignée par la hiérarchie. 	

Description	Organisation
Auditeur Interne (AI)	
<p>L'auditeur interne doit s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée. - Les informations financières et de gestion sont exactes, fiables et émises en temps utile. - Les actions des employés sont conformes aux règles, normes, procédures, lois, réglementations et conventions en vigueur. - Les ressources sont utilisées de manière économique, efficiente et protégées de manière adéquate. - Les projets, programmes, plans et objectifs de l'ANB-BF sont réalisés. - L'efficacité et l'efficience du contrôle interne de l'ANB-BF sont promues. - Les questions légales, réglementaires et conventionnelles significatives impactant l'ANB-BF sont identifiées et traitées de manière appropriée. 	

Schématiquement, l'organigramme se présente comme suit :



Légende :

- Relation hiérarchique
- ↔ Relation fonctionnelle

3. ETUDE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

3.1. Besoins en personnel durant les cinq (5) premières années

Pour un fonctionnement optimal de l'ANB-BF, il est suggéré que celle-ci soit dotée en personnel qualifié tel que prévu dans l'organigramme sus-évoqué. L'effectif total est de vingt-huit (28) personnes réparties en personnel cadre et personnel d'appui. La mise en place de ce personnel se fera à partir des ressources humaines détachées de la Fonction publique et des recrutements externes. Il est souhaitable que ce personnel soit disponibilisé dès la première année en vue de permettre à l'ANB-BF d'être rapidement opérationnelle.

Les besoins en personnel sont donnés au tableau 7 ci-dessous :

Tableau 7 : Besoins en personnel durant les cinq (5) premières années

Dénomination de la structure	Dénomination du poste	Effectif
Direction Générale	Directeur Général	1
	Secrétaire particulier	1
	Agent de protocole	1
	<i>Sous-total 1</i>	3
Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation	Directeur de service	1
	Chef du Service des statistiques	1
	Chef du Service Prospective et Planification Opérationnelle	1
	Chef du Service Suivi-évaluation et Capitalisation	1
	Chef du Service de la sauvegarde environnementale et sociale	1
	<i>Sous-total 2</i>	5
Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité	Directeur de service	1
	Chef du Service Administration	1
	Chef du Service Comptabilité	1
	Chef du Service Finances	1
	Aides-comptables	2
	<i>Sous-total 3</i>	6
Direction des Ressources Humaines	Directeur de service	1
	Chef du Service Recrutement et Gestion du Personnel	1
	Chef du Service Renforcement des Capacités du Personnel	1
	<i>Sous-total 4</i>	3
Personne Responsable des Marchés	<i>Sous-total 5</i>	1
Auditeur Interne	<i>Sous-total 6</i>	1

Dénomination de la structure	Dénomination du poste	Effectif
Personnel d'appui (services communs)	Secrétaires (Pool)	3
	Chauffeurs	3
	Reprographe	1
	Agent de liaison	1
	Agent chargé du courrier	1
	<i>Sous-total</i> 7	9
Total		28
Sécurité	Service extérieur	2
Entretien	Service extérieur	2

Ainsi, de 2023 à 2027 les besoins en personnel seront comme suit :

Tableau 8 : Besoins personnel de 2023 à 2027

Directions concernées	Années				
	2023	2024	2025	2026	2027
Direction Générale	3	3	3	3	3
Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation	5	5	5	5	5
Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité	6	6	6	6	6
Direction des Ressources Humaines	3	3	3	3	3
Personne Responsable des Marchés	1	1	1	1	1
Auditeur Interne	1	1	1	1	1
Personnel d'appui	9	9	9	9	9
Total	28	28	28	28	28

A partir de cet effectif, il sera calculé les besoins en investissements, les charges externes, les salaires et charges salariales.

3.2. Besoins en personnel après les cinq (5) premières années

Après les cinq (5) premières années, l'effectif de l'ANB-BF sera rehaussé avec la création deux (2) nouvelles directions :

- La Direction des Etudes, de l'Ingénierie et de la Gestion des projets ;
- La Direction du Marketing, de l'Encadrement et du Conseil.

Les effectifs nécessaires pour un fonctionnement optimal de l'ANB-BF est donné au tableau 9 ci-dessous :

Tableau 9 : Besoins en personnel après les cinq (5) premières années

Dénomination de la structure	Dénomination du poste	Effectif
Direction Générale	Directeur Général	1
	Secrétaire particulier	1
	Agent de protocole	1
	<i>Sous-total 1 :</i>	3
Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation	Directeur de service	1
	Chef du Service des statistiques	1
	Chef du Service Prospective et Planification Opérationnelle	1
	Chef du Service Suivi-évaluation et Capitalisation	1
	<i>Sous-total 2 :</i>	4
Direction des Etudes, de l'Ingénierie et de la Gestion des projets	Directeur de service	1
	Chef du Service des Etudes des Projets	1
	Chef du Service de l'Ingénierie et du Développement	1
	Chef du Service de Gestion des Projets	1
	Chef du Service de veille environnementale et sociale	1
	<i>Sous-total 3 :</i>	5
Direction du Marketing, de l'Encadrement et du Conseil	Directeur de service	1
	Chef du Service Commercial	1
	Chef du Service Vulgarisation	1
	Chef du Service Appui-Conseil aux Entreprises et Utilisateurs	1
	<i>Sous-total 4 :</i>	4
Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité	Directeur de service	1
	Chef du Service Administration	1
	Chef du Service Comptabilité	1
	Chef du Service Finances	1
	Aides-comptables	2
	<i>Sous-total 5 :</i>	6
Direction des Ressources Humaines	Directeur de service	1
	Chef du Service Recrutement et Gestion du Personnel	1
	Chef du Service Renforcement des Capacités du Personnel	1
	<i>Sous-total 6 :</i>	3

Dénomination de la structure	Dénomination du poste	Effectif
Personne Responsable des Marchés	<i>Sous-total 7 :</i>	1
Auditeur Interne	<i>Sous-total 8 :</i>	1
	Secrétaires (Pool)	3
	Chauffeurs	3
	Reprographe	1
	Agent de liaison	1
	Agent chargé du courrier	1
	<i>Sous-total 9 :</i>	9
Total		36
Sécurité	Service extérieur	2
Entretien	Service extérieur	2

3.3. Plan d'investissement des cinq prochaines années de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso

Pour rendre opérationnelle l'ANB-BF et en tenant compte du programme de recrutement du personnel, il est élaboré au tableau 10 ci-dessous le plan d'investissement correspondant. Ce plan d'investissement est modeste, et il est considéré que toutes les acquisitions se feront dès la première année, c'est-à-dire en 2023.

Tableau 10 : Plan d'investissement de l'ANB-BF

Rubriques	Coût en FCFA par année				
	2023	2024	2025	2026	2027
1. Investissements incorporels :					
1.1. Création et protection de la marque FASOBIO 15	1 000 000				
1.2. Frais de recherche et de développement	50 000 000				
1.3. Logiciels	15 000 000				
1.4. <i>Sous-total 1</i>	<i>66 000 000</i>				
2. Investissements corporels					
2.1. Matériels roulants	103 000 000				
2.2. Matériels informatiques	23 900 000				
2.3. Mobiliers de bureau	50 200 000				
2.4. Autres	13 550 000				
<i>Sous-total 2</i>	<i>190 650 000</i>				
Total des investissements (1 + 2)	256 650 000				

3.4. Recettes prévisionnelles des cinq prochaines années de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso

Les recettes prévisionnelles de l'ANB-BF proviendront principalement de deux (2) sources :

- les fonds provenant des crédits carbone ;
- les prestations extérieures.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNB-BF, la SNV avait signé en 2016 un contrat dénommé **Contrat d'Achat de Réduction des Emissions (Emission Reduction Purchase Agreement)**, en abrégé ERPA, avec la Banque mondiale agissant en sa qualité d'administrateur du fonds de l'Initiative Carbone pour le Développement (Ci-Dev) pour l'acquisition de Réduction d'Emissions Certifiées (CERs) dans le cadre du « Mécanisme pour un Développement Propre ». L'ERPA actuel couvre la période 2014-2025.

La SNV avait signé également en 2021 un sous-ERPA avec le Gouvernement du Burkina Faso par le truchement du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, et le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.

L'objectif du projet carbone est la vente subséquente des crédits carbone en vue de parvenir à un financement à long terme du PNB-BF. L'ERPA entre la SNV et la Banque mondiale précise, entre autres, les conditions de certification et de vente des crédits carbone, prend en compte les biodigesteurs construits de juillet 2014 à décembre 2024 et prévoit la vente des crédits carbone jusqu'en 2025. Le sous-ERPA, quant à lui, vise à clarifier les modalités de financement du PNB-BF à partir des fonds carbone transférés par la Banque mondiale à la SNV dans le cadre du ERPA. Cela signifie que chaque année, le PNB-BF enregistre des recettes provenant du projet carbone du fait du sous-ERPA.

La SNV va bientôt mettre en œuvre un projet dénommé **Composante Biodigesteur Africain, en abrégé ABC**. Ce projet va couvrir le Burkina Faso, le Mali et le Niger. L'objectif principal de l'intervention de la SNV est d'améliorer la demande et l'offre, et de créer un environnement favorable pour le secteur du biodigesteur. Avec cette intervention, le marché au Burkina Faso devrait passer de la phase pionnière à la phase d'expansion, tandis qu'au Mali et au Niger, il passera à la phase pionnière. Dans le cadre du projet ABC, la SNV continuera de collaborer avec le PNB-BF ou l'ANB-BF quand elle sera créée. Elle se concentrera sur l'appui au PNB-BF pour renforcer le secteur privé et le processus de sécurisation du financement carbone, ce qui permettra au PNB-BF de poursuivre durablement sa mission de régulateur et de facilitateur du secteur. Outre l'octroi d'une subvention annuelle au PNB-BF, la SNV continuera de jouer son rôle tel que défini dans l'ERPA et le sous-ERPA.

L'autre source de recettes concerne les prestations extérieures assurées par l'ANB-BF. Il est prévu que l'ANB-BF mène des études, des recherches et des formations pour le compte des autres pays membres de l'AB/AOC, et gère également des projets financés par des partenaires intéressés par le biodigesteur. C'est un des rôles majeurs que va jouer la Direction des Etudes, de l'Ingénierie et de la Gestion des projets lorsqu'elle sera opérationnelle.

Enfin, on peut souligner d'autres opportunités de recettes importantes à venir. Il s'agit notamment de l'accord sur le méthane, un point important des négociations de la Conférence des Parties (COP 26) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ainsi que toutes les opportunités qu'offrent : (i) la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+), (ii) les Contributions Définies au niveau National (CDN), (iii) et tous les programmes et projets sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

3.5. Comptes d'exploitation prévisionnels des cinq prochaines années de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso

Les comptes d'exploitation prévisionnels de l'ANB-BF pour les cinq prochaines années sont présentés aux tableaux 11 et 12 ci-dessous, respectivement dans leurs grandes masses et dans leurs détails :

Tableau 11 : Comptes d'exploitation prévisionnels (grandes masses) des cinq prochaines années de l'ANB-BF

Désignation	Montant en FCFA par année				
	2023	2024	2025	2026	2027
Production vendue (crédits carbone)	183 447 120	248 524 288	287 353 584	373 559 659	485 627 557
Prestations vendues	50 000 000	52 500 000	55 125 000	57 881 250	60 775 313
Chiffre d'affaires	233 447 120	301 024 288	342 478 584	431 440 909	546 402 870
Charges externes (services extérieurs)	111 366 000	130 316 000	133 427 250	136 674 813	140 088 879
Charges de personnel	87 556 800	87 556 800	87 556 800	87 556 800	87 556 800
Dotation aux amortissements	55 722 500	37 958 265	36 900 302	38 444 223	9 004 228
Total des charges d'exploitation	254 645 300	255 831 065	257 884 352	262 675 836	236 649 907
Résultat d'exploitation/Résultat de l'exercice	-21 198 180	45 193 223	84 594 232	168 765 073	309 752 963
Capacité d'autofinancement	34 524 320	83 151 488	121 494 534	207 209 296	546 402 870

Les comptes d'exploitation prévisionnels des cinq prochaines années dégagent un résultat d'exploitation déficitaire en 2023 de **21 198 180 FCFA**. Pour le reste de la période, de 2024 à 2027, les résultats d'exploitation sont, non seulement positifs, mais strictement croissants. Une subvention d'équilibre de l'Etat sera nécessaire en 2023 pour résorber le résultat d'exploitation déficitaire, mais ne sera plus requise les années à venir. S'agissant de la capacité d'autofinancement de l'ANB-BF, elle est positive et strictement croissante sur toute la période.

Les comptes d'exploitation prévisionnels établis de 2023 à 2027 témoignent clairement de la viabilité de l'ANB-BF et constituent une base importante de prise de décision en faveur de la création de l'ANB-BF. Ils sont présentés de façon développée dans le tableau 12 ci-dessous :

Tableau 12 : Comptes d'exploitation prévisionnels (développés) des cinq prochaines années de l'ANB-BF

Désignation	Calcul	Années				
		2023	2024	2025	2026	2027
Vente de marchandises	1					
Production vendue	2	183 447 120	248 524 288	287 353 584	373 559 659	485 627 557
Prestations vendues	3	50 000 000	52 500 000	55 125 000	57 881 250	60 775 313
Chiffre d'affaires	4=1+2+3	233 447 120	301 024 288	342 478 584	431 440 909	546 402 870
Achats effectués de marchandises	5					
Variations stocks de marchandises	6					
Achats effectués de marchandises	7					
Variation stocks de matières	8					
Fournitures consommées	9					
Services extérieurs	10	111 366 000	130 316 000	133 427 250	136 674 813	140 088 879
Charges externes (total)	11=5+6+7+8+9+10	111 366 000	130 316 000	133 427 250	136 674 813	140 088 879
Impôts et taxes	12					
Salaires nets (salariés)	13	64 826 376	64 826 376	64 826 376	64 826 376	64 826 376
Charges sociales (salariés)	14	22 730 424	22 730 424	22 730 424	22 730 424	22 730 424
Salaires bruts (Dirigeant)	15					
Cotisations sociales	16					
Charges de personnel (total)	17=12+13+14+15+16	87 556 800	87 556 800	87 556 800	87 556 800	87 556 800
Dotations aux amortissements	18	55 722 500	37 958 265	36 900 302	38 444 223	9 004 228
Total des charges d'exploitation	19=11+17+18	254 645 300	255 831 065	257 884 352	262 675 836	236 649 907
Résultat d'exploitation	20=4-19	-21 198 180	45 193 223	84 594 232	168 765 073	309 752 963

Désignation	Calcul	Années				
		2023	2024	2025	2026	2027
Produits financiers	21					
Charges financières	22	0	0	0	0	0
Résultat financier	23=21-22	0	0	0	0	0
Résultat courant	24=20+23	-21 198 180	45 193 223	84 594 232	168 765 073	309 752 963
Produits exceptionnels	25					
18+Charges exceptionnelles	26	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	27=25-26					
Impôts sur les bénéfices	28					
Résultat de l'exercice	29=27+24+28	-21 198 180	45 193 223	84 594 232	168 765 073	309 752 963
Capacité d'autofinancement	30=18+29	34 524 320	83 151 488	121 494 534	207 209 296	546 402 870

3.6. Projections économiques et financières des cinq prochaines années de l'Agence Nationale du biodigesteur du Burkina Faso

Les projections économiques et financières des cinq prochaines années de l'ANB-BF sont résumées au tableau 13 ci-dessous :

Tableau 13 : Projections économiques et financières des cinq prochaines années de l'ANB-BF

Désignation	Années				
	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes propres attendues	233 447 120	301 024 288	342 478 584	431 440 909	546 402 870
Besoin en subvention de l'Etat	21 198 180	0	0	0	0
Dépenses de fonctionnement attendues	254 645 300	255 831 065	257 884 352	262 675 836	236 649 907
Dépenses d'investissement de la période	256 650 000	-	-	-	-
Degré d'autonomie financière	34 524 320	83 151 488	121 494 534	207 209 296	546 402 870
Effectif du personnel	28	28	28	28	28
Masse salariale	87 556 800	87 556 800	87 556 800	87 556 800	87 556 800

Ce tableau de synthèse donne un aperçu clair des performances de la future ANB-BF durant les cinq prochaines années et du niveau d'effort sollicité à l'Etat. Le degré d'autonomie financière peut être amélioré par une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et un accroissement des recettes extérieures. Il est possible d'y parvenir par une gestion rigoureuse et efficace de l'ANB-BF.

La subvention demandée à l'Etat aura un caractère de subvention d'équilibre pour couvrir le résultat d'exploitation déficitaire de l'ANB-BF affiché en 2023.

3.7. La fidélisation des ressources humaines

Il n'est point nécessaire d'insister sur le fait que la force d'une institution en général et de l'ANB-BF en particulier réside dans la qualité de ses ressources humaines. En effet, l'organigramme de l'ANB-BF prévoit une Direction Générale comprenant deux types de fonctions :

- fonctions essentielles illustrées durant les cinq premières années par : (i) la Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation, (ii) la Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité, (iii) la Direction des Ressources Humaines, (iv) la Personne Responsable des Marchés, (v) l'Auditeur Interne.
- fonctions spécifiques représentées après les cinq premières années par : (i) la Direction des Etudes, de l'Ingénierie et de la Gestion des projets, (ii) la Direction du Marketing, de l'Encadrement et du Conseil.

Chacune de ces Directions est subdivisée en services spécialisés. La Direction Générale, les Directions et les services spécialisés sont prévus pour être occupés par des cadres de haut niveau. Dans le calcul des comptes d'exploitation prévisionnels, leurs salaires ont été déterminés à partir de ceux servis dans les Etablissements publics de l'Etat. Mais l'expérience montre qu'avec le temps, on observe une instabilité du personnel. Les cadres, pendant qu'ils sont dans une structure donnée, acquièrent de l'expérience, se font la main, puis cherchent d'autres opportunités d'emploi plus intéressantes. La Direction Générale et le Conseil d'Administration devront veiller à stabiliser le personnel par différentes formes de motivation financière et non financière. La grille salariale et indemnitaire pourrait être revue au besoin si d'aventure elle n'était pas de nature à retenir durablement le personnel.

3.8. L'analyse des risques

Un certain nombre de risques pourraient entraver ou perturber la mise en place et le bon fonctionnement de l'ANB-BF. Il est donc important de les identifier et de proposer à l'avance des réponses appropriées ou des mesures d'atténuation. Le tableau 14 récapitule les principaux risques potentiels assortis des réponses ou mesures d'atténuation.

Tableau 14 : Analyse des risques

Nature du risque	Niveau du risque	Mesures d'atténuation
Risques politiques		
Instabilité politique nationale	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir un dialogue constructif avec les différents acteurs sociaux et politiques ; - Observer une veille sur les éventuels troubles socio-politiques.
Risques sécuritaires		
Accroissement de l'insécurité	Elevé	Observer une veille sur les tendances de l'insécurité sur tout le territoire national
Risques institutionnels		
Changements institutionnels fréquents	Moyen	Sensibiliser les autorités politiques sur l'importance de la stabilité et de la pérennité du MARAH pour une mise en place réussie et un fonctionnement optimal de l'ANB-BF
Lourdeur du dispositif législatif et réglementaire	Elevé	Créer un environnement politique, juridique et institutionnel favorable au biodigesteur
Risques financiers		
Faiblesse de la contribution financière de l'Etat	Elevé	Sensibiliser le Gouvernement et l'Assemblée Législative de Transition sur la nécessité de faire les prévisions budgétaires adéquates dans le budget de l'Etat en faveur de l'ANB-BF
Manque d'adhésion des PTF	Moyen	Tenir des réunions régulières de concertation avec les PTF autour la mise en place et de l'opérationnalisation de l'ANB-BF
Risques opérationnels		
Faiblesse des capacités managériales et du leadership du personnel de l'ANB-BF	Moyen	Former le personnel de l'ANB-BF en management, leadership, gestion axée sur les résultats, etc.

3.9. Recommandations pratiques

Dans le but de faciliter la création et surtout le fonctionnement ultérieur de l'ANB-BF, quelques recommandations pratiques s'avèrent utiles. Sans être exhaustives ni limitatives, elles sont de nature à permettre de produire des résultats positifs dans l'intérêt des parties prenantes de l'ANB-BF et du biodigesteur.

3.9.1. De l'appui politique

L'appui politique est un facteur incontournable de la réussite du biodigesteur au Burkina Faso et de l'ANB-BF. Jusque-là, les autorités politiques, en commençant par le Président du Faso, ont concrètement soutenu le biodigesteur à travers les subventions régulières et l'implémentation du programme de 40 000 digesteurs. Cet appui politique doit se poursuivre. En la matière, le Président du Faso et le Premier Ministre doivent être informés des impacts agricoles, environnementaux et socio-économiques du biodigesteur par des sources appropriées. Outre la communication de documents écrits aux premiers responsables, des manifestations sur le biodigesteur (expositions, journées portes ouvertes, conférences publiques, etc.) doivent être organisées auxquelles seront conviées les autorités de la Présidence du Faso et du Premier Ministère. C'est ainsi que la présence d'un représentant du Premier Ministère dans le Conseil d'Administration de l'ANB-BF est souhaitable.

Le Gouvernement doit œuvrer à créer un environnement favorable au biodigesteur et au développement de l'ANB-BF. A l'heure actuelle, l'Etat a fait des efforts dans ce domaine, mais il est nécessaire d'aller plus loin. Concrètement, le biodigesteur et l'ANB-BF doivent être soutenus par des politiques, des réglementations, des normes, des régimes fiscaux favorables, un accès facilité au financement. Ainsi, l'ANB-BF pourra fournir un service de qualité conformément à ses missions et servir de tremplin à la création de nouveaux emplois verts.

La solidarité interministérielle doit être développée et entretenue entre les ministères en charge du développement rural, à savoir le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH), le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA). Tout d'abord, l'ANB-BF doit être bien positionnée dans l'organigramme du MARAH de manière à permettre un accès facile du Directeur Général au Ministre, aux Conseillers Techniques et au Secrétaire Général. En outre, les deux Ministres doivent accorder le même intérêt pour le biodigesteur et l'ANB-BF à travers, entre autres, des appuis budgétaires annuels. Leurs efforts doivent être soutenus par ceux de leurs homologues en charge de l'énergie, des finances, et du commerce.

Le pouvoir législatif ne doit pas être en reste. Des séances d'information doivent être organisées pour permettre aux députés de l'Assemblée Législative de Transition d'être imprégnés du biodigesteur et des missions de l'ANB-BF. Cela aidera les députés à mieux prendre en considération les préoccupations de l'ANB-BF lors du vote du budget de l'Etat.

3.9.2. Du financement futur de l'ANB-BF

L'ANB-BF ne pourra survivre sans un financement conséquent et durable. Au Burkina Faso, au cours des dix dernières années, le Gouvernement a pleinement reconnu le potentiel des biodigesteurs dans l'amélioration des conditions de vie des petits exploitants agricoles et pour cela, a accordé des subventions aux utilisateurs finaux. Ces subventions sont un instrument efficace pour faire respecter les normes de qualité des biodigesteurs et accroître l'accessibilité au biodigesteur. Elles doivent être maintenues pendant un certain temps jusqu'à pouvoir être suppléées par d'autres sources de financement.

Sur un autre plan, la recherche d'un financement stable et durable doit une préoccupation permanente des futurs responsables de l'ANB-BF. En rappel, un ERPA a été signé entre la SNV (entité de gestion du carbone), le Gouvernement du Burkina Faso (propriétaire) et la Banque Mondiale (acheteur). Dans cet ERPA, la Banque mondiale s'engage à acheter toutes les réductions certifiées d'émissions générées jusqu'au 31/12/2024 à un prix négocié bien supérieur au prix du marché à condition que les revenus soient utilisés pour l'opérationnalisation du PNB-BF. Cet ERPA est à renouveler lorsqu'il arrivera à son terme.

Jusqu'à présent, la SNV s'est montrée comme le partenaire privilégié du Burkina Faso dans la promotion du biodigesteur. Son rôle sera éminemment important à l'avenir avec la mise en œuvre du projet ABC. Le Burkina Faso doit renforcer ses relations avec ce partenaire stratégique pour qu'il concentre son appui à l'ANB-BF dans le but de renforcer le secteur privé et le processus de sécurisation du financement carbone. Si cela est obtenu, l'ANB-BF sera dans de meilleures conditions pour jouer durablement son rôle de régulateur et de facilitateur du secteur du biodigesteur.

Enfin, l'accroissement du financement en faveur de l'ANB-BF et du secteur du biodigesteur nécessite une mutualisation des efforts et une coordination des interventions des différents PTF. C'est pour cela qu'il est vivement recommandé de tenir une table ronde des PTF sur le financement de l'ANB-BF et du secteur du biodigesteur.

3.9.3. De la mise en place des organigrammes

Il est suggéré de mettre prioritairement en place l'organigramme proposé pour les cinq (5) premières années. Les actes administratifs seront constitués par : (i) un décret portant création, (ii) un décret portant approbation des statuts particuliers de l'Agence Nationale du Biodigesteur du Burkina Faso. Après les cinq (5) premières années de fonctionnement et sur la base d'une évaluation des résultats et impacts observés, il pourra être effectué la mise place de l'organigramme prévu à cet effet. En ce moment, les deux décrets susmentionnés seront modifiés en conséquence.

3.9.4. Des ressources humaines

L'actuel PNB-BF possède des ressources humaines expérimentées dans le domaine du biodigesteur. Parmi ces ressources humaines, certaines peuvent, après évaluation, être redéployées dans l'ANB-BF lorsqu'elle sera créée. Les compétences manquantes pourront être fournies, principalement à travers la mise à disposition de cadres par la Fonction Publique, et au besoin par des recrutements externes. Comme susmentionné, il faudra veiller à la fidélisation des ressources avec, entre autres, des motivations financières et non financières.

3.9.5. De la mobilisation du secteur privé

Le développement du biodigesteur au Burkina Faso est étroitement lié au développement du secteur privé. De façon pratique, l'ANB-BF devra mobiliser le secteur privé en travaillant spécifiquement sur la demande et l'offre de biodigesteurs. S'agissant de la demande, il y a lieu de l'accroître par des actions de communication et de marketing efficaces en direction de la clientèle. La clientèle satisfaite contribuera à susciter de façon évidente beaucoup d'intérêt pour le biodigesteur. En ce qui concerne l'offre, il faudra travailler à augmenter le nombre d'ECB et à créer des entreprises rurales aptes à fournir des services en lien avec le biodigesteur. Par ailleurs, il sera important d'améliorer l'organisation professionnelle des ECB par le renforcement de leurs capacités, et d'accompagner les réseaux d'entreprises tels que l'Association des Professionnels du Biogaz et des Energies Renouvelables (APROBER).

3.9.6. De la culture des résultats

L'ANB-BF ne pourra convaincre l'Etat, les populations et les PTF, de sa pertinence que par des résultats concrets. C'est donc dire qu'elle devra s'évertuer à produire des résultats tangibles et mesurables. Pour y parvenir, la culture des résultats doit habiter l'ensemble du personnel de l'ANB-BF. Concrètement, il faudra former le personnel cadre à la gestion axée sur les résultats (GAR) et favoriser l'implantation de la GAR au sein de l'ANB-BF.

4. APPRECIATION GLOBALE DE LA PERTINENCE ET DE LA VIABILITE DE L'AGENCE NATIONALE DU BIODIGESTEUR DU BURKINA FASO

La pertinence de l'ANB-BF peut être mise en évidence par ses futures missions de service public. En effet, la technologie du biodigesteur fournit un service public indéniable au pays. De façon succincte, ces missions de service public sont ainsi qu'il :

- amélioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales ;
- amélioration du bien-être et la résilience des femmes ;
- création d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus en faveur des acteurs du biodigesteur ;
- économie des sources traditionnelles d'énergie (bois, charbon, pétrole) pour la cuisson ou le chauffage ;
- contribution au renforcement de l'indépendance énergétique et de la résilience des ménages à l'inflation des prix de l'énergie ;
- contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En résumé, la création de l'ANB-BF va susciter des conditions nécessaires au développement d'un marché porteur pour le biodigesteur et à la régulation dudit secteur. La viabilité de l'ANB-BF peut être assurée sans difficulté car il existe des facteurs favorables de taille. Il s'agit notamment :

- du fort engagement du Gouvernement à soutenir le secteur (subvention, programme prioritaire du PNDES) ;
- du cadre réglementaire favorable au biodigesteur ;
- de la politique nationale en faveur de la création d'emplois verts ;
- de l'intérêt des bailleurs de fonds pour la technologie du biodigesteur.

Cette viabilité peut être renforcée par une gouvernance vertueuse du secteur du biodigesteur pour contribuer à améliorer les conditions de vie des populations rurales et urbaines.

5. CONCLUSION

En conclusion, l'érection du PNB-BF en ANB-BF va créer les conditions nécessaires au développement d'un marché porteur pour le biodigesteur et à la régulation dudit secteur. Cette structure sera viable au regard du fort engagement du Gouvernement à soutenir le secteur et de l'intérêt des bailleurs de fonds pour la technologie du biodigesteur. Elle sera soutenue par un cadre organisationnel solide et efficace.

Au plan économique et financier, l'ANB-BF va générer des ressources importantes à travers les crédits carbone et les prestations extérieures. A long terme, l'utilisation accrue des biodigesteurs va contribuer à plusieurs impacts à grande échelle : (i) réduction des émissions de gaz à effet de serre ; (ii) développement socio-économique accru grâce à un meilleur accès à l'énergie, une amélioration de la santé au niveau des ménages, des économies de carburant, un gain de temps dans les activités domestiques, une amélioration de la productivité des sols, une augmentation des rendements des cultures, des économies sur les engrains chimiques et les pesticides, la création de nouvelles entreprises et des emplois verts décents. Au regard de tous ces impacts positifs attendus, il est très souhaitable que la création de l'ANB-BF soit rapidement opérationnalisée et soutenue par les autorités politiques et les partenaires au développement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGRODEV, 2019 : Analyse de la rentabilité du biodigesteur pour les ménages et les entreprises de construction de biodigesteur. Ouagadougou. Burkina Faso. 23 pages.

ASSEMBLEE NATIONALE, 2013 : Loi N° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics . Ouagadougou. Burkina Faso. 8 pages.

ASSEMBLEE NATIONALE, 2017 : Loi n°014-2017/AN portant réglementation générale du secteur de l'énergie. Ouagadougou. Burkina Faso. 39 pages.

BURKINA FASO, 2014 : Décret N° 2014-609/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 24 juillet 2014 portant conditions et modalités de création, de gestion et de suppression des Etablissements Publics de l'Etat. Ouagadougou. Burkina Faso. 12 pages.

KOALAGA Z.D., 2018 : Valorisation de l'effluent de porcs issu du biodigesteur dans la ration alimentaire des poulets de chair Coob 500 à Zagtouli. Rapport de stage fin de cycle présenté en vue de l'obtention du diplôme de Technicien supérieur d'élevage. Burkina Faso. 55 pages.

MINEFID, MRAH, 2021 : Convention entre le MINEFID, le MRAH et la SNV, dans le cadre de Emission Reduction Purchase Agreement (ERPA). Ouagadougou. Burkina Faso. 8 pages.

MUNOS O., OUEDRAOGO E., 2019 : Situation et perspectives du secteur Biodigesteur au Burkina Faso. Ouagadougou. Burkina Faso. 29 pages.

OUEDRAOGO M., 2014 : Evaluation des effets de l'utilisation de l'effluent du biodigesteur sur la production aquacole familiale à Kienfangué, Province du Kadiogo. Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme des conseillers d'élevage. Ouagadougou. Burkina Faso. 46 pages.

PNB-BF : Dix bonnes raisons de promouvoir la technologie du biodigesteur. Ouagadougou. Burkina Faso. 10 pages.

PNB-BF, 2014 : Rapport 2009-2013. Ouagadougou. Burkina Faso. 54 pages.

PNB-BF, 2020 : Rapport 2014-2019. Ouagadougou. Burkina Faso. 40 pages.

PNB-BF, 2021 : Programme national de biodigesteurs du Burkina Faso, phase 3 (2022-2026). Ouagadougou. Burkina Faso. 86 pages.

SAVADOGO E. S., 2018 : Valorisation de l'effluent de porcs issu du biodigesteur dans l'alimentation d'engraissement des porcs Large White. Rapport de stage fin de cycle présenté en vue de l'obtention du diplôme de Technicien supérieur d'élevage. Burkina Faso. 53 pages.

ANNEXES

Annexe 1 : Détail du plan d'investissement

RUBRIQUES	DESIGNATION	NBRE	COÛTS ESTIMATIFS	2023	2024	2025	2026	2027
MATERIELS ROULANTS	VEHICULES	4	100 000 000	100 000 000	-	-	-	-
	MOTOS	2	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-
MATERIELS INFORMATIQUES ET PERI-INFORMATIQUES	ORDINATEURS PORTABLES	21	14 500 000	14 500 000	-	-	-	-
	ORDINATEURS DE BUREAUX	4	3 400 000	3 400 000	-	-	-	-
	PHOTOCOPIEUSES	2	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-
	IMPRIMANTES MULTI-FONCTIONS	4	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-
	BUREAUX	21	19 350 000	19 350 000	-	-	-	-
MOBILIER DE BUREAU	FAUTEUILS DIRECTEURS	21	10 100 000	10 100 000	-	-	-	-
	CHAISES VISITEURS	84	6 300 000	6 300 000	-	-	-	-
	ARMOIRES VITREES	20	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-
	TABLE BASSE (DG)	1	650 000	650 000	-	-	-	-
	TABLE +CHAISES REUNION	1	2 500 000	2 500 000	-	-	-	-
	TELE ECRAN PLAT	2	1 300 000	1 300 000	-	-	-	-
AUTRES MATERIELS	REFRIGERATEUR	1	650 000	650 000	-	-	-	-
	MICRO-ONDE	1	500 000	500 000	-	-	-	-
	CAFETIERES	2	500 000	500 000	-	-	-	-
	FONTAINES D'EAU	2	350 000	350 000	-	-	-	-
	CLIMATISEURS	21	11 550 000	11 550 000	-	-	-	-
	TOTAL INVESTISSEMENTS CORPORELS		190 650 000	190 650 000				

ANNEES	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
INVESTISSEMENTS CORPORELS		-	-	0	0
INVESTISSEMENTS INCORPORELS	66 000 000	-	-	0	0
CREATION ET PROTECTION DE LA MARQUE FASO-BIO15	1 000 000	-	-	-	-

FRAIS DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT	50 000 000	-	-	-	-
LOGICIELS	15 000 000	-	-	-	-
TOTAL INVESTISSEMENTS	256 650 000	0	-	-	-

Annexe 2 : Montants des salaires bruts

Dénomination de la structure	Dénomination du poste	Effectif	Salaires bruts
Direction Générale	Directeur Général	1	470 000
	Secrétaire particulier	1	330 000
	Agent de protocole	1	330 000
		3	1 130 000
Direction de la Planification, du Suivi et de l'Evaluation	Directeur de service	1	330 000
	Chef du Service des statistiques	1	250 000
	Chef du Service Prospective et Planification Opérationnelle	1	250 000
	Chef de service de la sauvegarde environnementale et sociale	1	250 000
	Chef du Service Suivi-évaluation et Capitalisation	1	250 000
		5	1 330 000
Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité	Directeur de service	1	330 000
	Chef du Service Administration	1	250 000
	Chef du Service Comptabilité	1	250 000
	Chef du Service Finances	1	250 000
	Aides-comptables	2	330 000
		6	1 410 000
Direction des Ressources Humaines	Directeur de service	1	330 000
	Chef du Service Recrutement et Gestion du Personnel	1	250 000
	Chef du Service Renforcement des Capacités du Personnel	1	250 000
		3	830 000
Personne Responsable des Marchés	Chef de service des marchés	1	250 000
Auditeur Interne	Chef de service	1	250 000

Dénomination de la structure	Dénomination du poste	Effectif	Salaires bruts
Personnel d'appui (services communs)	Secrétaires (Pool)	3	495 000
	Chauffeurs	3	330 000
	Reprographe	1	90 000
	Agent de liaison	1	85 000
	Agent chargé du courrier	1	90 000
		9	1 090 000
Total		28	6 290 000

Annexe 3 : Détail des salaires et charges salariales

INTITULES	DG	Sécre part	Agent Proto	Direct service	Chef Service	Aide comptables	Sécretaires	Chauffeurs	Courssier	Reprographe	TOTAL
NBRE	1	1	1	3	11	2	3	3	2	1	28
SALAIRE DE BASE	350 000	250 000	250 000	750 000	2 200 000	300 000	450 000	300 000	160 000	75 000	5 085 000
INDEMNITE DE RESPONSABILTE	70 000	50 000	50 000	150 000	330 000	-	-	-	-	-	-
INDEMNITE DE LOGEMENT	50 000	30 000	30 000	90 000	220 000	30 000	45 000	30 000	20 000	10 000	555 000
SALAIRE BRUT	470 000	330 000	330 000	990 000	2 750 000	330 000	495 000	330 000	180 000	85 000	6 290 000
PART PATRONAL 16%	75 200	52 800	52 800	158 400	440 000	52 800	79 200	52 800	28 800	13 600	1 006 400
SALAIRE BRUT TOTAL	545 200	382 800	382 800	1 148 400	3 190 000	382 800	574 200	382 800	208 800	98 600	7 296 400
CNSS (5,5%)	25 850	18 150	18 150	54 450	151 250	18 150	27 225	18 150	9 900	3 157	344 432
IUTS	52 955	27 755	27 755	138 775	211 200	22 882	34 323	17 226	7 342	3 157	543 370
TOTALES RETENUES	78 805	45 905	45 905	193 225	362 450	41 032	61 548	35 376	17 242	6 314	887 802
SALAIRE NET	391 195	284 095	284 095	796 775	2 387 550	288 968	433 452	294 624	162 758	78 686	5 402 198
	salaires net	5 402 198	64 826 376								
	charges sociale	1 894 202	22 730 424								
	salaire brut	7 296 400	87 556 800								

Annexe 4 : Détail des services extérieurs (en FCFA)

SERVICES EXTERIEURS	2023	2024	2025	2026	2027
Eau et Electricité	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Location bâtiment	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Prime incitative et de performance pour la construction de biodigesteurs	27 500 000	40 425 000	42 460 000	44 577 500	46 805 000
Prime d'assurance	20 500 000	21 525 000	22 601 250	23 731 313	24 917 879
Entretiens et réparations de véhicules	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Maintenance	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
Autres entretiens et réparations	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Frais de colloques, séminaires, conférence	8 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Publications en ligne	1 416 000	1 416 000	1 416 000	1 416 000	1 416 000
Redevances cash phone	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
Redevance flotte	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Abonnement internet	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Abonnement journaux	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
Abonnement boite postale	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Personnel détaché	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Frais de mission	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Frais de réception	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Personnel intérimaire					
Foires et expositions	2 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Total	111 366 000	130 316 000	133 427 250	136 674 813	140 088 879

Annexe 5 : Bilan prévisionnel en grandes masses (en FCFA)

ACTIF	Années				
	2023	2024	2025	2026	2027
Actif immobilisé	256 650 000	-	-	-	-
Actif circulant		301 024 288	342 478 584	431 440 909	546 402 870
Trésorerie-actif	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	256 650 000	301 024 288	342 478 584	431 440 909	546 402 870
PASSIF					
Ressources stables	233 447 120	301 024 288	342 478 584	431 440 909	546 402 870
Passif circulant	23 202 880	0	0	0	0
Trésorerie-passif		0	0	0	0
TOTAL PASSIF	256 650 000	301 024 288	342 478 584	431 440 909	546 402 870